

Cote du document:	<u>EB 2010/99/R.17/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 b) i)</u>
Date:	<u>22 avril 2010</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Français</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République du Burundi pour le

Programme de développement des filieres

Conseil d'administration – Quatre-vingt-dix-neuvième session
Rome, 21-22 avril 2010

Pour: **Approbation**

Note aux membres du Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Hamed Haidara

Chargé de programme de pays

Téléphone: +39 06 5459 2604

Courrier: h.haidara@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du financement	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	7
Annexe	
Accord de financement négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Logical Framework (Cadre logique)	2

Sigles et acronymes

CDC	Comité de développement communal
CTB	Coopération technique belge
MINAGRIE	Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
OP	Organisation de producteurs
PAM	Programme alimentaire mondial

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Burundi pour le programme de développement des filières (PRODEFI), telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Carte de la zone du programme

Burundi

Programme de Développement des Filières (PRODEFI)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA - octobre 2009

République du Burundi

Programme de développement des filières

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République du Burundi
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE)
Coût total du programme:	73,8 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	25,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 39,59 millions d'USD)
Contribution du pays bénéficiaire du don:	10,06 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,14 millions d'USD
Cofinanceurs:	Fonds de l'OPEP pour le développement international Programme alimentaire mondial (PAM)
Montant du cofinancement:	Fonds de l'OPEP pour le développement international: 11,92 millions d'USD PAM: 9,08 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de don à la République du Burundi pour le programme de développement des filières

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Au Burundi, la poussée démographique et le retour des réfugiés ont exercé une pression importante sur les terres. Les densités actuelles dans certaines provinces dépassent 500/habitants au km², la taille moyenne des exploitations diminue, les sols se dégradent à grande vitesse, les terres domaniales sont pratiquement toutes distribuées ou occupées. L'insécurité alimentaire et la malnutrition deviennent chroniques pour une grande proportion de ménages. Le présent programme s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et a été conçu dans un contexte de post-crise.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Burundi un don, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, d'un montant de 25,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 39,6 millions d'USD) pour contribuer au financement du programme de développement des filières.

Systeme d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Burundi au titre du SAFP est de 37,03 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2010-2012. Cela laisse un reliquat de 2,49 millions d'USD qui sera ajouté au SAFP 2010-2012 dans le cadre des dispositions prévues pour les pays qui sortent d'un conflit et qui peuvent bénéficier jusqu'à hauteur de 100% des allocations fixées dans le cadre du SAFP.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

4. Les activités visées par le programme ont été prises en compte dans le plan de financement de la stratégie agricole nationale et son programme national pour la sécurité alimentaire.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. Le Burundi a atteint en janvier 2009 le point d'achèvement prévu dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et a bénéficié d'une réduction de la dette de la Banque mondiale (425 millions d'USD) et du Fonds monétaire international (28 millions d'USD). En 2006, le FIDA a accordé au Burundi une réduction de sa dette au titre de l'Initiative PPTE pour un montant de 11,7 millions de DTS en valeur actuelle nette (VAN). Le programme proposé est financé sous forme de don et n'a donc pas d'impact sur l'endettement du pays. La capacité d'absorption du pays est adéquate et les décaissements actuels des projets en cours sont de 62% et 93% respectivement pour un projet à mi-parcours (programme transitoire de reconstruction après-conflit) et un programme en fin de parcours (programme de relance et de développement du monde rural). À ce jour, le FIDA a accordé six prêts et deux dons, pour un montant total d'environ 100 millions d'USD, dont les taux de décaissement sont acceptables, en particulier ces dernières années.

Flux de fonds

6. Un compte libellé en dollars des États-Unis sera ouvert au nom du bénéficiaire auprès de la Banque de la République du Burundi pour le financement du programme. Un compte de programme libellé en francs burundais sera ouvert au nom du bénéficiaire auprès de la Banque de la République du Burundi pour les opérations relatives au programme. Les fonds du don seront décaissés conformément aux programmes de travail et budgets annuels et utilisés pour financer exclusivement les dépenses admissibles.

Modalités de supervision

7. Le FIDA assurera la supervision technique et financière du programme, lequel sera mis en œuvre par la Division Afrique orientale et australe, à Rome.

Déroptions aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Aucune.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues: i) les passations de marchés concernant les travaux, biens et services donneront lieu à des appels à la concurrence et se conformeront aux directives du FIDA en la matière; ii) la vérification des comptes du programme sera effectuée par des auditeurs indépendants; iii) le personnel et les partenaires d'exécution seront engagés aux termes de contrats fondés sur la performance, prévoyant des évaluations annuelles à l'aide d'indicateurs de performance précis; iv) la politique du FIDA en matière de fraude et corruption sera strictement observée; v) des supervisions annuelles seront organisées avec les parties prenantes pour évaluer la performance du programme et celle des comités de développement communal (CDC) en matière de ciblage; et vi) des inspections périodiques des passations de marchés et de l'utilisation des ressources du programme, avec la participation des bénéficiaires, seront conduites en dehors des audits annuels.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, le programme atteindra directement 77 500 exploitations familiales, et indirectement 262 500 ménages agricoles, soit au total 340 000 ménages dans les provinces ciblées. Il bénéficiera aussi à 170 CDC et 51 organisations paysannes, 470 groupements économiques et 110 prestataires de services privés. Le premier groupe cible prioritaire est constitué par les exploitants agricoles des collines qui possèdent moins de 1 hectare, soit environ 90% des exploitants. Au sein de ce groupe, le programme ciblera les exploitants possédant entre 0,5 et 1 hectare pour les actions de repeuplement bovin, soit 22% des exploitants. Le second groupe cible est constitué par les exploitants des marais à réhabiliter ou à aménager dont une forte proportion fait partie du groupe précédent.

Méthode de ciblage

11. Le ciblage géographique, notamment la sélection des zones d'intervention, a été établi sur la base de critères relatifs à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire, à la dégradation des ressources naturelles et à la situation foncière. Dans les communes retenues, une analyse participative de la vulnérabilité selon la méthodologie appliquée par le programme de relance et de développement du monde rural et les autres projets du FIDA sera réalisée lors du démarrage du programme, avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM). L'analyse sera sexospécifique et permettra de dégager une typologie des groupes les plus vulnérables, leurs problèmes, leurs aspirations ainsi que les réponses qui pourront être apportées.

Participation

12. Le programme n'interviendra dans les collines sélectionnées qu'à la demande des structures communautaires et sous réserve d'un engagement ferme de mobilisation de la part des populations concernées. Le processus de décision devra être entièrement internalisé et intégré dans les structures décisionnelles existantes CDC, association des usagers de marais, coopératives, etc., et la problématique hommes-femmes devra être prise en considération dans toutes les activités du programme. En vue d'assurer la durabilité des investissements communautaires, la maîtrise d'ouvrage sera déléguée aux CDC tandis que la mise en œuvre sera sous la responsabilité des structures paysannes et des associations de bénéficiaires. La contractualisation sera la règle pour toutes les interventions.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

13. L'objectif général du programme est de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire en milieu rural grâce au développement de filières agricoles au sein desquelles les petits exploitants des provinces touchées jouent un rôle central et tirent une valeur ajoutée optimale pour leur production et, partant, améliorent leurs revenus. Cela en particulier grâce à la professionnalisation des producteurs agricoles pauvres et leur organisation au sein de filières agricoles viables, permettant de réduire le déficit céréalier et laitier du pays. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) aider les institutions publiques et privées, la société civile et les organisations de ruraux pauvres à mettre en place un partenariat de qualité pour le développement de deux filières prioritaires (riz et lait) et de six filières secondaires; ii) renforcer les capacités humaines, physiques et techniques des petits agriculteurs pauvres afin qu'ils soient en mesure de protéger leur capital productif, d'accroître leur production de riz et de lait et d'augmenter leurs revenus de manière durable; et iii) permettre aux organisations de producteurs de tirer le meilleur profit de la valeur ajoutée de leur production grâce à un accès amélioré aux marchés.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Il prend en compte les objectifs et les priorités de la stratégie agricole nationale et de son programme national de sécurité alimentaire, qui mettent l'accent sur l'augmentation de la production et la sécurité alimentaire et sur la professionnalisation et l'organisation des producteurs.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le programme est en harmonie avec les trois objectifs stratégiques du FIDA: i) augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques; ii) renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural; et iii) promouvoir la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le programme est aligné sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et s'inscrit dans le droit fil des premier et troisième objectifs assignés au secteur agricole, à savoir développer et améliorer la production vivrière et la production animale, y compris la relance de la croissance et le renforcement de la dynamique communautaire. Le PRODEFI renforcera les activités et les programmes mis en œuvre dans le cadre de la politique nationale de décentralisation et de la stratégie

nationale genre. Il sera également en harmonie avec la politique de l'environnement et le code foncier, en cours de finalisation.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. La conception du programme a été conduite en consultation étroite avec les partenaires du développement. Des synergies et partenariats seront mis en place concernant notamment les projets suivants: i) le projet de production de semences de la Coopération technique belge (CTB); ii) le projet "Gutwara Neza" financé par l'Union européenne visant à offrir un appui aux CDC sur la question foncière. Le PRODEFI maintiendra un contact étroit avec les projets de développement des marais, en particulier ceux qui sont financés par la Banque mondiale et le système des Nations Unies, et s'emploiera à associer ces projets à l'initiative relative à la diffusion du système de riziculture intensive et conclura un accord de collaboration avec le projet Catalyst du Centre international de développement des engrais dans le domaine de la fertilité des sols. Pour le développement des filières, le PRODEFI travaillera en étroite synergie avec le projet PAIR de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le PAM participera à l'identification des bénéficiaires et à la réalisation des travaux d'aménagement. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et/ou l'Université de Wageningen appuieront la création de fermes-écoles pour les cultures végétales.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le programme comprend trois composantes: i) valorisation et renforcement des filières; ii) accroissement durable du capital productif; et iii) accompagnement des structures, gestion des savoirs et facilitation.

Catégories de dépenses

19. Il y aura sept catégories de dépenses: i) génie civil et rural; ii) moyens de transport et équipements; iii) études, formation, assistance technique et contrats de services; iv) fonds d'assistance technique; v) fonds d'équipement; vi) entretien et fonctionnement; et vii) salaires.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

20. Le PAM, la FAO, la CTB, PAIR/USAID, Catalyst/IFDC et la Banque mondiale seront les principaux partenaires d'exécution du programme. Le PAM (cofinancier) sera chargé de la sélection des bénéficiaires, la FAO ou l'Université de Wageningen de la mise en œuvre des activités des champs-écoles, et la CTB d'activités connexes de production de semences. D'autres parties prenantes, telles que comités, associations, groupements économiques et prestataires, participeront activement à l'exécution du PRODEFI.

Responsabilités en matière d'exécution

21. L'agent principal du programme sera le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE), qui chargera l'une de ses directions centrales de la tutelle technique du PRODEFI. Les responsabilités d'exécution du programme seront confiées à une Unité de facilitation et de coordination, avec l'implication directe des Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage. L'examen à mi-parcours évaluera la possibilité d'intégration du PRODEFI avec le projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles et les autres projets du FIDA dans le cadre d'une approche-programme. Il envisagera également la possibilité d'exécution directe du programme par les services techniques du Ministère grâce à l'intégration de l'Unité de facilitation et de coordination du programme dans l'organigramme du MINAGRIE.

Rôle de l'assistance technique

22. L'assistance technique jouera un rôle important dans la mise en œuvre des activités à travers la contractualisation du secteur associatif et privé pour l'appui dans le domaine de: i) l'organisation paysanne; et ii) la valorisation agricole. Les capacités locales d'assistance technique seront mobilisées en priorité et le recours à l'assistance technique internationale sera limité à des activités spécifiques, telles que l'appui OP et le développement et l'organisation des filières.

Situation des principaux accords d'exécution

23. Des accords dont la nature a été discutée avec les différents partenaires et parties prenantes seront signés dès le démarrage du programme. Les dispositions relatives à la collaboration avec les prestataires de services seront prises en compte dans le cadre des programmes de travail et budgets annuels du programme.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

24. Le coût total du programme est de 73,8 millions d'USD. Les sources de financement sont les suivantes: don du FIDA (53,6%), Fonds de l'OPEP pour le développement international (16,2%) et PAM (12,3%). Les autres financeurs sont le Gouvernement du Burundi (13,6%) et les bénéficiaires (4,3%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

25. Le programme touchera directement 77 500 ménages, soit 387 000 personnes au total. Ces ménages sont formés par les exploitants des 38 500 ha de bassins versants et de marais, le reste étant constitué par les ménages des groupes qui participeront aux activités connexes aux aménagements et autres activités. Les exploitants seront organisés en associations des usagers de marais, coopératives rizicoles et d'élevage et autres associations. Les activités de structuration des OP permettront la constitution de quelque 200 groupements de producteurs, dont 100 féminins.

Viabilité économique et financière

26. L'analyse économique faite sur la base de l'hypothèse de calcul très conservatrice selon laquelle les actions d'aménagement des marais, des bassins versants et d'intensification de la production améliorent les rendements de 30%, le taux de rentabilité interne économique du PRODEFI serait de 14% sur 20 ans. Mais ce taux pourrait atteindre 18% du fait des activités de la chaîne de solidarité bétail et de la culture de riz qui contribueront de façon significative à la formation du revenu agricole des populations cibles.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

27. Un réseau de gestion des savoirs sera mis en place à partir de tous les projets financés par le FIDA. L'harmonisation du système de suivi-évaluation des projets permettra de disposer de données concordantes qui alimenteront les bases de données du gouvernement. La communication sur les expériences et les réussites enregistrées sera renforcée par des activités information-éducation-communication et la facilitation de l'accès à Internet. La diffusion de technologies nouvelles fera l'objet d'activités associant formations ciblées, démonstrations et visites d'échanges.

Innovations en matière de développement

28. Les aspects suivants sont considérés comme générateurs d'innovation au Burundi: i) la professionnalisation et la spécialisation des acteurs de filières agricoles; ii) l'application de technologies performantes, notamment l'introduction du système de riziculture intensive et de l'embocagement à partir d'expériences réussies de

projets du FIDA dans la sous-région; iii) la mise en œuvre de réponses aux opportunités réelles du marché et le développement d'activités économiques basées sur la demande et non sur l'offre; iv) la gestion de fonds de développement des capacités par les CDC et les groupements; et v) l'introduction d'une méthodologie de suivi-évaluation basée sur l'apprentissage et l'interaction des divers acteurs.

Approche d'élargissement

29. L'élargissement concernera aussi bien les aspects méthodologiques que les aspects techniques relatifs au système de riziculture intensive, la protection des bassins versants, la chaîne de solidarité bovine et l'embocagement ainsi que l'accès au marché.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. Les risques sont les suivants: i) la situation politique du pays et l'insécurité; ii) les capacités limitées et les résistances aux changements pour un transfert des responsabilités de l'administration aux CDC et au secteur privé. Ce risque pourrait être atténué avec un appui correctement formulé; iii) les problèmes fonciers (le programme commencera dans les provinces où se posent le moins de conflits fonciers); iv) le développement d'une agriculture orientée vers le marché (type filière des cultures vivrières) constitue une nouveauté au Burundi.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé dans la catégorie B dans la mesure où il contribue à la protection et à la réhabilitation de l'environnement et ne comporte aucun risque environnemental qui ne soit gérable.

K. Durabilité

32. La stratégie de désengagement et de pérennisation du programme est fondée sur: i) une intervention progressive en tirant les enseignements de l'expérience; ii) l'implication directe et constante des Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage, des CDC et des OP dans la promotion de l'appropriation du processus. Ce processus sera appuyé par des formations, conseils et autres moyens ainsi que par la mise en œuvre d'un système de suivi et d'apprentissage participatifs; iii) l'obligation pour les bénéficiaires de contribuer aux activités du programme et de prise en charge du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages et aménagements créés; et iv) la professionnalisation des agriculteurs par des appuis conséquents de structuration des OP est lui-même porteur de durabilité.

II. Instruments juridiques et autorité

33. Un accord de financement entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
34. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
35. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à vingt-cinq millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (25 900 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Programme de développement des filières"

(Négociations conclues le 16 mars 2010)

Numéro du don: _____

Nom du programme: Programme de développement des filières (PRODEFI)
("le Programme")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République du Burundi ("le Bénéficiaire")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

A) que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Programme décrit à l'annexe 1 du présent accord;

B) que le Bénéficiaire a obtenu du Fonds OPEP pour le développement international (OFID) ("le Fonds de l'OFID") un prêt pour contribuer au financement du Programme d'un montant en principal approximatif de douze millions dollars des États-Unis (12 000 000 USD) aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre le Bénéficiaire et le Fonds de l'OFID ("l'Accord de prêt de l'OFID").

C) que le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies ("le PAM") a accepté d'accorder un don en vivres ("le Don du PAM") au Bénéficiaire d'un montant approximatif de neuf millions dollars des États-Unis (9 000 000 USD) pour contribuer au financement du Programme.

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de vingt cinq millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (25 900 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier.
3. Un compte libellé en dollars des États-Unis est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès de la Banque de la République du Burundi pour le financement du Programme.
4. Un compte de Programme libellé en franc burundais est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès de la Banque de la République du Burundi pour les opérations relatives au Programme.
5. La contribution du Bénéficiaire au financement du Programme est évaluée à la somme de dix millions dollars des États-Unis (10 000 USD) environ. Ce montant représente l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor et la prise en charge d'une partie des frais de gestion. Le Programme sera inscrit au budget de l'État.

Section C

1. L'Agent principal du programme est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE).
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au neuvième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales.
 - a) la création de l'Unité de facilitation et de coordination par Ordonnance ministérielle de l'Agent principal du programme;
 - b) le recrutement du personnel clé soit le Coordonnateur national, le Responsable administratif et financier, le Responsable des marchés, le Responsable du suivi-évaluation;
 - c) l'élaboration de la première version du Manuel de mise en œuvre comprenant les procédures administratives, financières et comptables; et
 - d) l'ouverture des comptes du Programme.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministère des finances
BP 1830 Bujumbura
République du Burundi

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Pour le Fonds

Pour le Bénéficiaire

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Programme sont des groupes sociaux identifiés en fonction de critères de pauvreté, d'accès aux ressources et d'insécurité alimentaire. Ils sont répartis en cinq grands groupes: les ménages ou personnes sans terre ou ne disposant que d'un accès très limité à celle-ci; les ménages ou personnes disposant d'un accès limité à la terre mais sans surplus pour les marchés; les ménages disposant d'un accès à la terre et qui participent déjà dans la production de cultures pour le marché; les ménages pratiquant une ou plusieurs cultures de rente; et les ménages disposant d'un accès à la terre et d'animaux en stabulation. Au sein de ces groupes, des catégories spéciales seront ciblées de manière plus spécifique: il s'agit des femmes veuves, de l'ethnie minoritaire des Batwas, des personnes infectées par le VIH/SIDA, des jeunes. Ils représentent 77 500 ménages soit environ 387 000 personnes. Il est prévu que d'autres groupes bénéficieront des activités du Programme, tels que les exploitants des bassins versants, les opérateurs privés, la société civile ainsi que les acteurs économiques intervenant au niveau de la transformation et de la commercialisation qui participent aux activités de développement des filières et de valorisation de production. Le Programme touchera sept provinces du Burundi, à savoir les provinces de Bubanza, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Muramvya et Ngozi ("la zone du Programme").

2. *Finalité.* Le Programme a pour finalité de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire en milieu rural grâce au développement de filières agricoles au sein desquelles les petits exploitants des provinces touchées jouent un rôle central.

3. *Objectifs.* Les objectifs du Programme sont les suivants: i) appuyer les institutions publiques et privées, la société civile et les organisations des ruraux pauvres afin qu'elles mettent en place un partenariat de qualité dans le développement de deux filières agricoles prioritaires (riz et lait) et six filières secondaires; ii) renforcer les capacités physiques et techniques des petits agriculteurs pauvres, qui leur permettent de protéger leur milieu physique, d'accroître la production de riz et de lait et d'augmenter leurs revenus d'une manière durable.

4. *Composantes.* Le Programme comprend les composantes suivantes:

Composante I. Valorisation et renforcement des filières

La composante a pour objectif de renforcer les actions d'appui à l'aval de la production en les intégrant dans une chaîne de valeur. Elle s'articule autour de deux sous-composantes:

Sous-composante 1. Mise en place du cadre organisationnel et de financement des filières

La sous-composante comprend deux volets:

- a) mise en place du cadre de développement des filières;
- b) appui aux institutions de microfinance partenaires du Programme à l'introduction de produits financiers nouveaux.

Sous-composante 2. Appui aux filières prioritaires

La sous-composante comprend trois volets:

- a) renforcement de la filière laitière;
- b) renforcement de la filière rizicole;
- c) appui aux autres filières.

Composante II. Croissance durable du capital productif

La composante vise à accroître la base productive qui permettra de soutenir le développement des filières. Elle s'articule autour des deux sous-composantes:

Sous-composante 1. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures

La sous-composante comprend trois volets:

- a) aménagement et réhabilitation des marchés;
- b) aménagement des bassins versants;
- c) sécurisation foncière.

Sous-composante 2. Intensification de la production agricole

La sous-composante comprend quatre volets:

- a) production de semences et de plants;
- b) amélioration de l'accès aux intrants;
- c) renforcement de la chaîne de solidarité communautaire (CSC) de bovins;
- d) champs écoles fermiers (FFS).

Composante III. Accompagnement des structures, gestion du savoir et facilitation

La composante a pour objectifs d'appuyer la mise en œuvre des activités du Programme par les Comités de développement communal (CDC), les Organisations paysannes (OP) et les administrations déconcentrées; et d'appuyer la gestion et le contrôle des ressources, la coordination avec les autres projets/programmes du FIDA. Elle comprend trois volets:

- a) appui institutionnel;
- b) coordination et gestion du Programme;
- c) suivi, évaluation et gestion du savoir.

II. Dispositions relatives à l'exécution

Coordination et gestion

- a) Le PRODEFI sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'élevage qui désignera une des directions centrales du Ministère sous laquelle le Programme sera placé. Toutefois, compte tenu de la décentralisation, les activités seront portées essentiellement par les CDC des communes et collines d'intervention du Programme par le biais d'un processus de renforcement de leurs capacités. Les CDC sont la porte d'entrée et le pivot central du Programme.

- b) Le pilotage du Programme s'appuiera sur les structures en place pour les projets/programmes du FIDA en cours, à savoir le Comité de pilotage (CP) et le Comité technique commun aux projets/programmes du FIDA (CT). Le CP représente le niveau de concertation politique et se réunit au moins une fois par an pour discuter, entre autres, des problèmes liés au développement des projets/programmes du FIDA concernés. La présidence du CP est assurée par le Ministre des finances. Il informe le gouvernement sur l'état d'avancement des projets/programmes financés par le FIDA.
- c) Le CT assure le pilotage technique des projets/programmes du FIDA. Il est, en outre, chargé de superviser l'ensemble des opérations des projets/programmes financés par le FIDA. Le CT est également responsable du suivi de l'avancement des projets/programmes du FIDA et de l'approbation des différents rapports. Le Directeur général de la planification du MINAGRIE assurera la présidence du CT commun lors des débats de ce Comité sur le PRODEFI.
- d) Une Unité de facilitation et de coordination de la mise en œuvre (UFC) sera mise en place par le MINAGRIE pour i) la conduite des activités du PRODEFI; et ii) la gestion des ressources physiques et humaines financées par le Fonds. Elle sera dirigée par un Coordonnateur national et comprendra: un responsable administratif et financier, un responsable du suivi-évaluation et deux assistants, un comptable et du personnel d'appui. Le responsable genre du Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage (PARSE) fournira les appuis nécessaires à cette Unité pour la prise en compte adéquate des questions relatives au genre dans les sept provinces du PRODEFI.

Mise en œuvre des composantes

Composante I. Valorisation et renforcement des filières

La mise en œuvre des activités sera confiée à un opérateur spécialisé et des consultants privés avec appel à la concurrence (national et/ou international) en impliquant les Comités collinaires de développement communautaire (CCDC) et les OP dans le processus de mise en œuvre de ces contrats.

Composante II. Accroissement durable du capital productif

Sous-composante 1. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures

La mise en œuvre du premier volet se fera grâce à des études qui seront réalisées par le biais d'appels d'offres aux consultants et bureaux d'études locaux, et grâce à des travaux d'aménagement qui seront effectués par des entreprises spécialisées.

La mise en œuvre du deuxième volet consistera en l'aménagement des bassins versants, placé sous la responsabilité des CDC avec l'appui de l'opérateur (prestataire de services) et le PAM.

La mise en œuvre du troisième volet sera sous-contractée à un bureau spécialisé. Une coordination sera assurée avec le projet "Gutwara Neza" financé par l'Union Européenne qui a commencé une action de sécurisation foncière avec la mise en place de guichets fonciers.

Sous-composante 2. Intensification de la production agricole

La mise en œuvre du premier volet se fera sous la responsabilité des CDC. La gestion des centres semenciers sera déléguée par le gouvernement aux associations de multiplicateurs. En ce qui concerne la production de plants, elle sera organisée par un réseau renforcé d'associations de pépiniéristes construit sur celui du Programme de relance et de développement du monde rural (PRDMR).

La mise en œuvre du deuxième volet se fera sous la coordination des CDC. L'agent de la Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage (DPAE) et l'opérateur de terrain chargé de l'intensification agricole seront ainsi responsables de la mise en œuvre.

La mise en œuvre du troisième volet reposera sur les activités de la CSC bovine qui seront confiées au PARSE. Ce dernier coordonnera toutes les actions de développement de l'élevage financées par le FIDA dans le cadre d'une convention entre les projets/programmes du FIDA.

La mise en œuvre du quatrième volet sera confiée à un prestataire de services spécialisé dans le domaine de la formation.

Composante III. Accompagnement des structures, gestion du savoir et facilitation

La mise en œuvre du premier volet sera contractée à des prestataires de services et des consultants qui doivent être sensibilisés et expérimentés dans les questions d'inclusion et de genre. Il s'agira essentiellement des Organisations non-gouvernementales (ONG) qui ont une très bonne expérience dans ces domaines.

La mise en œuvre du deuxième volet se fera par l'UFC. Cependant, pour appuyer le processus d'intégration dans le MINAGRIE des actions initiées dans le cadre du Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi (PAIVA-B) et progresser vers une "gestion programme" des projets/programmes du FIDA au Burundi, une Unité de coordination commune au PRODEFI et au PAIVA-B sera envisagée. Cette intégration sera effectuée à l'issue d'une revue à mi-parcours commune aux deux projets/programmes en année 3 du Programme.

La mise en œuvre du troisième volet prendra en compte les initiatives actuelles de renforcement des statistiques agricoles au sein du MINAGRIE et éventuellement au sein de l'Institut statistique et des études économiques du Burundi (ISTEEBU), et développera ses activités en coordination avec ces initiatives. Il s'agit notamment des études de base initiales et intermédiaires, des études d'impact périodiques et de tous autres études et travaux qui ont pour but d'améliorer la collecte de données chiffrées.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
I. Génie civil et rural	2 850 000	100% HT
II. Moyens de transport et équipement	7 570 000	100% HT
III. Études, formation, assistance technique et contrats de service	9 120 000	100% HT
IV. Fonds d'assistance technique	490 000	100% hors contribution des bénéficiaires
V. Fonds d'équipement	970 000	100% hors contribution des bénéficiaires
VI. Entretien et fonctionnement	590 000	100% HT
VII. Salaires	1 720 000	100%
Non alloué	2 590 000	
TOTAL	25 900 000	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories II, III, VI et VII, encourus avant la satisfaction des conditions de décaissement mais après la signature du présent accord, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à cent cinquante mille dollars des États-Unis (150 000 USD) pour les activités indiquées ci-dessous:

- a) Préparation du premier PTBA;
- b) Facilitation du démarrage et recrutement du personnel clé;
- c) Préparation de l'atelier de démarrage;
- d) Finalisation des Manuels prévus au paragraphe 4 de l'Annexe 3 du présent accord;
- e) Acquisition de l'équipement de bureau de base.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Suivi et évaluation.* Le Programme mettra en place un système de missions de supervision qui seront organisées sur une base annuelle avec la participation du MINAGRIE, ainsi que les cofinanciers du Programme (OFID et PAM).

Une revue à mi-parcours approfondie sera organisée en année 3 du Programme en même temps que celle du PAIVA-B. Les cofinanciers et les autres partenaires y participeront. Elle examinera la possibilité d'intégration des trois projets/programmes du FIDA (PAIVA-B, PARSE et PRODEFI) qui seront encore opérationnels à cette date, évaluera la capacité du MINAGRIE en matière de gestion des projets/programmes du FIDA et examinera la possibilité d'exécution directe de l'ensemble du Programme par les services du Ministère et d'intégration dans l'organigramme du MINAGRIE.

2. *Recrutement.* La sélection des cadres du Programme se fera par voie d'appel d'offres national et au niveau de la sous région publié dans la presse selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination. Le recrutement de ces cadres, soit le Coordonnateur national, le Responsable administratif et financier, le Responsable des marchés, le Responsable du suivi-évaluation, l'assistant en suivi-évaluation, le spécialiste des aménagements et de l'irrigation et les chefs d'antennes provinciales; et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

4. *Manuels.* Le Manuel de mise en œuvre comprenant les procédures administratives, financières et comptables, le Manuel de suivi-évaluation et les Manuels de gestion du Fonds d'assistance technique et du Fonds d'équipement ("les Manuels") devront être finalisés après approbation du Fonds dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Key reference documents

Country reference documents

Gouvernement du Burundi. Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté (2006)
Stratégie Agricole Nationale (mai 2008)
Programme National de Sécurité Alimentaire (2009)

The Economist Intelligence Unit. Burundi, Country Profile 2008
The Economist Intelligence Unit. Burundi Country Report, February 2010

World Bank «Projet de réhabilitation et d'appui au secteur agricole du Burundi», (2005)

Food and Agriculture Organisations «Programme spécial de sécurité alimentaire» (1998)

IMF « Letter of intent, Memorandum of economic and financial policies and technical Memorandum (January 2009)

IFAD reference documents

FIDA 2010 - Document de conception finale Programme de développement de filières (rapport principal et documents de travail) et dossiers clés, FIDA, Rome
FIDA 2009 - Document de conception finale Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi (rapport principal et documents de travail) et dossiers clés, FIDA, Rome
IFAD (2008)- Country Strategic and Opportunities Paper (COSOP). Africa II Division,
IFAD (2006) - IFAD Policy on Crisis prevention and Recovery, International Fund for Agricultural Development, Rome
IFAD - Strategic Framework (2007-2010)
IFAD (2005). Learning notes:
(i) Gender, IFAD, Rome
(ii) Community Development Fund, IFAD, Rome
(iii) Project Targeting, IFAD, Rome
(iv) Monitoring and Evaluation, IFAD, Rome

IFAD 2008, 2009 et 2010 : Rapports de supervision du PRDMR, PTRPC et PARSE
IFAD (2007) Programme d'Appui à la Reconstitution du Secteur de l'Élevage (PARSE)
IFAD (2005) Rural Recovery and Development Programme (Mid-Term-Review)
IFAD (2004) Transitional Programme of Post-conflict Reconstruction (PTRPC)
IFAD (2002) Regional Strategy Paper for rural Poverty Reduction
IFAD (1999) Rural Recovery and Development Programme (PRDMR)

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs de développement			
Augmenter les revenus et la sécurité alimentaire des ménages pauvres	<ul style="list-style-type: none"> % de prévalence de la malnutrition infantile (garçons/ filles) % de ménages dont l'indice d'accumulation des biens a augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation d'impact par rapport à l'enquête socio-économique de base (situation de référence) Enquêtes de vulnérabilité et sécurité alimentaire du PAM 	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité politique et économique Décentralisation effective Désengagement du gouvernement des activités de production Absence de conflits et paix durable
Objectifs spécifiques			
Accroître durablement la productivité et la rentabilité des filières agricoles dans la zone du programme	<ul style="list-style-type: none"> 55 000 producteurs faisant état d'une augmentation de la productivité des cultures ciblées et de la production laitière par vache 30 000 ménages paysans faisant état d'un accroissement de leur troupeau 50 000 producteurs faisant état d'une augmentation des prix à la production par rapport aux prix de détail 300 unités post récolte fonctionnelles et viables 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de supervision Revue à mi-parcours Rapports semestriels et annuels (S&E, communications, demandes de non objection, etc..) 	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre institutionnel favorable à la compétitivité des produits agricoles Burundais Une production suffisante qui permet la diminution des coûts des transactions Accroissement de la demande pour les produits sélectionnés
Résultats par composante			
Composante I : Renforcement & développement des filières à l'aval de la production	<ul style="list-style-type: none"> 50 plans de développement de filières financés 20 000 personnes (dont 50% de femmes) formées dans les domaines de la postproduction, 75 magasins de stockage, 1050 aires de séchage, 40 CCL et 200 unités de traitement et de transformation des produits construits et/ou remis en état. 150 groupements de producteurs/trices dont 40% de groupements féminins (AGRs) ayant accès aux services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de supervision Revue à mi-parcours Rapports S&E Rapports des prestataires de service Enquête auprès des bénéficiaires Analyses sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> La crise financière globale n'affecte pas les institutions financières participantes. Participation active du secteur privé et des IMF Bonne gestion des investissements.
Composante II : Accroissement durable du capital productif (à l'amont de la production agricole)	<ul style="list-style-type: none"> 4 850 hectares des marais réhabilités ou aménagés Dont (i) 305 ha de marais bonifiés distribués aux femmes (60%) et aux sans terre (40%), (ii) 38 500 hectares des bassins versants aménagés 620 Tonnes des semences améliorées produites et distribuées 20 000 ménages bénéficiaires de bétail 630 sessions de CEF/FFS et 20 000 personnes formées dont 50% de femmes 485 km de pistes construites/remises en état 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de supervision Revue à mi-parcours PTBAs Rapports S&E Rapports des prestataires de service Enquête auprès des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Les routes principales qui amènent à l'intérieur du pays restent ouvertes et en bonne condition Disponibilités de prestataires
Composante III : Accompagnement des structures, gestion du savoir et facilitation	<ul style="list-style-type: none"> 320 organisations paysannes créées/consolidées (par type / niveau) 50% de femmes dans les instances dirigeantes des groupements % Déboursement du don FIDA et du prêt OFID 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de supervision Revue à mi-parcours Rapports S&E Rapports des prestataires de service Enquête auprès des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> La décentralisation est effective L'esprit communautaire est entretenu dans les villages ciblés Disponibilités des ressources financières et des contributions diverses

